



Assemblée communale du 22 mai 2018

En présence de 15 personnes, M. Luc Déglise, Syndic, ouvre cette assemblée communale ordinaire, en saluant tous les participants et en les remerciant d'avoir répondu favorablement à l'invitation du Conseil communal.

Se sont excusés : Johann et Ludovic Déglise, Laurent Kilchoer, Béatrice Lehner, Bernadette et Fabrice Gendre, Marine Gaillard, Jean-Louis Lauper.

L'assemblée a été convoquée par avis dans la Feuille Officielle n°19 du 11 mai 2018 et par tout-ménage. Selon l'art. 18 de la LCo, l'assemblée vote à main levée, à moins qu'une demande de vote à bulletin secret soit admise par 1/5 des citoyens présents.

Le tractanda suivant est proposé aux citoyens :

1. **PV de l'assemblée communale du 12 décembre 2017**
2. **Rapport d'activités du Conseil communal**
3. **Comptes 2017 : présentation et approbation**
4. **Approbation du Règlement scolaire**
5. **Approbation du Règlement relatif à la participation communale aux coûts des traitements dentaires scolaires**
6. **Divers**

Aucune remarque n'est émise au sujet du tractanda.

Sont nommés scrutateurs : Mmes Emilie Déglise et Maguy Dupraz

Le Syndic communique les mutations du contrôle des habitants, enregistrées depuis la dernière assemblée communale.

Au 22 mai 2018, la population de la commune se compose de 86 habitants dont 51 électeurs et électrices et 26 personnes de nationalité étrangère. 10 enfants et jeunes ont moins de 18 ans.

Départs depuis la dernière assemblée :

- Mme Janine Barrett, départ le 15 mars 2018 pour Fribourg
- M. Sérgio Miguel Moreira da Silva, départ le 31 décembre 2017 pour Fribourg
- M. et Mme Christophe Aeby et Laure-Anne Macheret, départ le 31 décembre 2017 pour Le Mouret

Arrivées depuis la dernière assemblée :

- M. Valentin Kolly, arrivé le 1^{er} décembre 2017 au chemin de Villarsel 2
- M. Jiri Raska, arrivé le 1^{er} janvier 2018 au chemin de Villarsel 2
- Mme Ionica Vlasie, arrivée le 7 janvier 2018 au chemin de Villarsel 2
- M. et Mme Antonio Jorge Pereira Monteiro et Fernanda Paula Oliveira Portela, arrivés le 1^{er} mai 2018 au chemin de Villarsel 6

Décès :

Aucun

Naissance :

Aucune

1. PV de l'assemblée communale du 12 décembre 2017

Comme mentionné dans la convocation à l'assemblée communale, le procès-verbal de l'assemblée du 12 décembre 2017 n'est pas lu. Il était à disposition des citoyens sur le site internet de la commune ou au bureau communal.

Le procès-verbal de l'assemblée communale du 12 décembre 2017 est accepté à l'unanimité, sans modification, avec remerciements à son auteure.

2. Rapport d'activités du Conseil communal

Le Syndic informe les citoyens du rapport d'activités du Conseil communal :

Depuis la dernière assemblée communale, le Conseil communal s'est réuni à 9 reprises et a traité principalement les sujets suivants :

a) Révision du PAL

La révision se poursuit en vue de l'enquête publique.

Actuellement, l'urbaniste a réalisé un premier jet de l'étude.

Le Conseil communal en a pris connaissance et est en train de remplir les documents se rapportant au chapitre « Nature et paysage » et « Plan communal des énergies ».

b) Service des curatelles

Face à l'augmentation constante de dossiers parvenant à ce service et à la demande récurrente d'augmentation de dotation en personnel à ce service, les communes de la région sont intervenues auprès de la Justice de Paix, instance de décision d'octroi d'une curatelle.

Suite à une séance organisée le 18 janvier dernier réunissant tous les partenaires (Justice de Paix, Service des curatelles et communes) au cours de laquelle chacun a pu exprimer ses soucis face à cette situation, les communes ont décidé de réaliser une étude complète de ce service en confiant un mandat à la Haute-Ecole de travail social de Fribourg afin d'analyser la situation dans notre région (état des lieux), la collaboration avec la Justice de Paix et les communes.

L'étude portera également sur les locaux, la relation entre le Service social et le Service des curatelles, l'organisation du travail du Service des curatelles, la comparaison avec d'autres services.

Le but est d'augmenter l'efficacité du service sur la base des propositions ou conclusions de cette étude.

Le coût de cette étude s'élève à environ Fr. 25'000.00 dont Fr. 15'000.00 avait été budgétisé.

c) Fusion

Les communes d'Ependes, Arconciel et Senèdes ont annoncé qu'elles débutaient une étude de fusion à 3 en demandant à d'autres communes si elles étaient intéressées à se joindre à elles. Aucune autre commune n'a répondu favorablement.

d) Four communal

Le dispositif d'évacuation de fumée a été mis à jour conformément aux normes et au rapport du ramoneur, selon les montants annoncés au budget.

Tout est à présent fonctionnel et aux normes au niveau de la sécurité.

e) Divers

En plus des points cités, le Conseil communal a traité les affaires courantes, en particulier le règlement scolaire ainsi que le règlement sur la prise en charge des frais dentaires scolaires au cours de cette première partie de l'année.

Le Syndic termine son rapport en remerciant ses collègues du Conseil communal, la secrétaire et la caissière pour tout le travail accompli au service de notre commune.

Ses remerciements vont également à toutes les personnes qui s'investissent pour la commune par le biais de commissions ou toute autre forme de travail (fontainier, entretien des routes, etc.)

3. Comptes 2017

Le Syndic présente les comptes 2017 de la commune et apporte les précisions suivantes :

FONCTIONNEMENT

a) Administration

Les dépenses sont conformes au budget.

b) Police du feu

- Participation aux frais de défense contre l'incendie: Ce poste comptabilise un total de charges de Fr. 4'041.00.
Comme le prévoit la convention intercommunale, une pénalité de Fr. 450.- nous est facturée en raison d'un nombre de pompiers insuffisants. Ce quota, disproportionné, doit être discuté avec la commune de Marly.

c) Enseignement et formation

Ces comptes sont pour la plupart constitués essentiellement de charges liées.

- Association du CO : les charges sont moins élevées que prévues.
- Frais de transport scolaire : les montant se balancent.
- Formation professionnelle : nous n'avons enregistré aucune facture; notre commune ne comptait donc pas d'apprenti en 2017.

Les charges de ce chapitre totalisent CHF 129'967.00 et sont conformes au budget.

d) Culte, culture et loisirs

- Participation aux dépenses du conservatoire : il n'y a pas eu d'élève.
- Don aux sociétés sportives : nous avons versé la somme de CHF 237.00 aux Sociétés de remontées mécaniques de La Berra. Ce montant figurait auparavant dans le chapitre « Administration ».

e) Santé

- Participation aux frais d'accompagnement dans les EMS : en diminution.
- Réseau Santé Sarine - Participation au HMS : le RSS nous a ristourné un montant de Fr. 25.95.

f) Affaires sociales

Ce chapitre enregistre une variation négative de Fr. 7'600.00 environ.

- Aide aux institutions spécialisées pour personnes handicapées : ce sous-chapitre présente des charges plus basses que prévues.
- SSHS : le budget est respecté. Nous avons enregistré un remboursement de Fr. 2'541.15

- Service social - pot commun de district : plus bas en raison d'un remboursement de Fr. 2'541.15 de la part du SSS.

g) Routes communales et génie civil :

- Entretien des routes : les coûts liés au déneigement ont été moins élevés.

h) Eaux

- Approvisionnement en eau : ce poste est entièrement autofinancé. L'excédent de produit a été reporté dans les réserves.
- Vente d'eau : la différence entre le prix d'achat de l'eau et la vente de l'eau s'explique par un décalage dans les années entre les acomptes demandés par le GAME et les factures envoyées aux propriétaires.
- Protection des eaux : ce poste est entièrement autofinancé. L'excédent de produit a été attribué à la réserve.

i) Ordures ménagères

Globalement, les produits couvrent les charges

j) Cimetière

Nous n'avons pas reçu les factures du Cercle d'inhumation concernant l'année 2017.

k) Impôts

- Frais de rappel et de poursuite : en augmentation. Nous avons peu récupéré ces frais.
- Remboursements d'impôts : ce poste est composé d'écritures comptables. Le montant total est déduit de l'impôt sur le revenu.
- Variation provisoire pour pertes sur débiteurs-impôts : la provision a dû être augmentée de Fr. 13'698.20, en relation avec tous les débiteurs qui ne paient pas leurs factures.
- Les impôts sur le revenu et sur la fortune sont conformes au budget.
- L'impôt à la source enregistre une forte augmentation en raison du nombre plus important de personnes soumises à la source.
- L'impôt sur les prestations en capital a également augmenté. Les variations de cet impôt ne peuvent pas être anticipées.
- Péréquation intercommunale : nous sommes bénéficiaires.

Résumé du compte de fonctionnement :

- Total des charges : Fr. 298'638.70
- Total des produits : Fr. 299'226.55
- Bénéfice : Fr. Fr. 587.85

Le Syndic ouvre la discussion concernant les comptes de fonctionnement.

M. Henri Gendre demande si une répartition des coûts est faite quant aux transports scolaires.

M. Luc Déglise explique que c'est la commune de Villarsel-sur-Marly qui mandate un transporteur. Le bus accompagne à l'école les enfants de notre commune ainsi que ceux domiciliés à Chésalles.

Nous nous acquittons de l'intégralité des factures relatives aux transports scolaires. Le cercle scolaire nous rembourse ensuite ces frais.

M. Frédéric Gendre demande à quel montant correspond le 10% concernant la provision pour perte sur débiteurs.

Le Syndic répond qu'en 2017, ce pourcentage équivaut à environ Fr. 13'000.00. Si nous pouvons récupérer des arriérés, les montants y relatifs s'inscriront à nouveau dans les impôts sur les personnes physiques.

La parole n'étant plus demandée, M. Luc Déglise passe à la présentation des comptes d'investissements.

INVESTISSEMENTS

a) Routes communales et génie civil

- Aménagement de routes et de trottoirs : Fr. 1'050.00
Cet investissement concerne l'achat de ballast pour les chemins agricoles.

b) Approvisionnement en eau

- Construction de conduites ou autres - PIEP : Fr. 0.00. Ce projet n'a pas été réalisé.
- Achat de compteurs d'eau : Fr. 282.00.

c) Mobilier du four

- Achat de chaises : Fr. 1'700.00.

d) Protection des eaux

- Cadastre souterrain - contrats de servitude : Fr. 0.00. Les contrats n'ont pas encore été établis.

e) Aménagement du territoire

- Révision du plan d'aménagement local : Fr. 0.00.

Total des investissements : Fr. 3'032.00

BILAN

Ouvrages de génie civil – Abonnement : montant amorti Fr. 4'000.00

Autres amortissements : montants investis en 2017, soit Fr. 3'032.00

Total des actifs : Fr. 477'959.60

Total des passifs : Fr. 25'882.75

Engagements hors bilan

- Association Gérine – Nesslera : Fr. 14'497.09
- ACSMS (RSS) : Fr. 11'575.00
- Association du CO de Sarine-Campagne : Fr. 30'827.00
- GAME : Fr. 0.00

Mouvements des capitaux

Au 1^{er} janvier 2017 : Fr. 237'875.85

Au 31 décembre 2017 : Fr. 224'229.26

Le Syndic ouvre une nouvelle fois la discussion concernant le budget d'investissement.

La parole n'étant pas demandée, il passe la parole à M. Benjamin Gaillard, membre de la commission financière pour la lecture du rapport de cette dernière :

Rapport de la commission financière de la Commune de Villarsel-sur-Marly

*Monsieur le Syndic,
Mesdames et Messieurs,*

En vue de l'adoption des comptes 2017 et selon le mandat qui leur a été confié, les membres de la Commission financière se sont réunis le mardi 16 mai 2018, au domicile de Monsieur Luc Déglise, responsable du dicastère des finances de notre commune.

Notons l'absence de M. Roch Dupraz, membre de la commission qui lui, a examiné les comptes à son domicile et qui a rapporté quelques propos qui seront lus lors de la conclusion.

La commission financière a examiné l'état des comptes et les comparatifs au budget de cet exercice.

Comptes de fonctionnement

Après un contrôle compte par compte, nous n'avons aucune remarque en ce qui concerne les comptes de fonctionnement hormis les points relevés par le chef des finances lors de son explication.

Comptes des investissements

Nous n'avons aucune remarque en ce qui concerne les comptes des investissements.

Le président de la CF tient à lire quelques propos qui ont été relevés à l'examen des comptes établis par la fiduciaire Fidubor mandaté pour le contrôle des comptes.

Comme précité, le rapport de M. Dupraz stipulait la félicitation du travail effectué par les personnes responsable des finances quant au travail relatif à la procédure d'encaissement des impôts. Nous le remercions et rejoignons tout à fait ses propos, même si le sujet est et demeura sensible lors des prochaines clôtures comptables. Ne nous le cachons pas... La commission peut

alors, quand même une fois, au nom de la communauté, remercier et féliciter les contribuables ne figurant pas sur les listes noires.

En guise de conclusion, nous vous recommandons d'accepter ces comptes tels qu'ils vous ont été présentés.

Enfin, nous remercions le responsable des finances qui a répondu à toutes nos attentes ainsi qu'à Madame Stéphanie Oberson, la boursière, pour son travail précis et soigné.

*Pour la commission financière
Bernadette Gendre
Roch Dupraz
Benjamin Gaillard*

Fait à Villarsel-sur-Marly, le 18 mai 2018

La parole n'étant pas demandée, le Syndic passe au vote.

A la question « Que toutes celles et ceux qui acceptent les comptes 2017 de fonctionnement et d'investissements s'expriment par main levée ».

OUI : **15**
NON : **0**
ABSTENTION : **0**

Les comptes 2017 de fonctionnement et d'investissements tels que présentés sont acceptés à l'unanimité par l'assemblée.

4. Approbation du règlement scolaire

Le Syndic explique que le règlement scolaire a déjà été présenté et approuvé le 12 décembre 2017 par l'assemblée communale.

Or, entre temps, un arrêt du Tribunal fédéral a décrété que les frais découlant des activités culturelles et sportives proposées aux élèves par les écoles, à l'exception des frais de repas, ne pouvaient plus être facturés aux parents.

Pour rappel, notre règlement prévoyait qu'une participation communale de Fr. 300.00 par année et par élève était facturée aux parents afin de financer diverses activités (ACT, ACM, etc.).

Dès lors, la DICS nous a signalé que l'art. 5 n'était pas conforme à l'arrêté du TF concernant la participation demandée aux parents pour la prise en charge de matériel ou activité scolaire.

La DICS nous a proposé d'accepter partiellement le règlement approuvé par l'assemblée communale du 12 décembre 2017 sous réserve de l'art. 5, ou d'en présenter un nouveau à l'assemblée communale.

Le Conseil communal a ainsi décidé de soumettre ce règlement intégralement à l'Assemblée communale pour approbation une nouvelle fois.

Luc Déglise précise que seul l'art. 5 a été modifié comme suit :

Art. 5.- ¹ Une contribution peut être demandée aux parents pour couvrir les frais de repas de leurs enfants lors de certaines activités scolaires, telles que les journées sportives, les activités culturelles, les excursions ou les camps.

¹ Cette contribution est définie par le Conseil communal ; elle se monte au maximum à Fr. 16.- par jour et par élève.

Les autres articles sont conformes à ce qui a été présenté en décembre 2017 en n'ont subi aucun changement.

Une modification de la base légale cantonale sera prochainement mise en consultation.

Le Syndic ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, il est procédé au vote.

A la question « Que toutes celles et ceux qui acceptent le Règlement scolaire, s'expriment par main levée ».

| | |
|---------------------|-----------|
| OUI : | 15 |
| NON : | 0 |
| ABSTENTION : | 0 |

Le Règlement scolaire est accepté à l'unanimité par l'assemblée communale.

5. Approbation du règlement relatif à la participation communale aux coûts des traitements dentaires scolaires

M. Luc Déglise, syndic, présente la modification de notre règlement relatif à la participation communale aux coûts des traitements dentaires scolaires.

Des adaptations sont nécessaires afin d'être en adéquation avec la nouvelle loi cantonale sur la prophylaxie dentaire.

Le règlement a pour but de déterminer l'étendue de la participation communale aux frais de traitements dentaires scolaires en faveur des parents des enfants et jeunes en âge de scolarité obligatoire dans une situation économique modeste et domiciliés sur le territoire communal.

Art. 2 - Aide financière

L'aide financière de la commune est accordée pour les prestations fournies par le Service dentaire scolaire ou par un/une médecin-dentiste privé/e autorisé/e à pratiquer à titre indépendant dans le canton de Fribourg ou dans un autre canton confédéré.

Pour rappel, une convention a été signée avec le cabinet dentaire privé B1 qui pratique à Marly en tant que médecin-dentiste scolaire.

Le syndic ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, il est procédé au vote.

A la question « Que toutes celles et ceux qui acceptent la modification du règlement relatif à la participation communale aux coûts des traitements dentaires scolaires, s'expriment par main levée ».

OUI : **15**
NON : **0**
ABSTENTION : **0**

Le règlement relatif à la participation communale aux coûts des traitements dentaires scolaires est accepté à l'unanimité par l'assemblée communale.

6. Divers

M. Henri Gendre remercie le Conseil communal pour toutes ses activités. Ses remerciements vont également à la secrétaire ainsi qu'à la caissière pour le travail accompli.

Il salue toutes les personnes œuvrant au bon fonctionnement de la commune, y compris les contribuables. Il cite à ce propos une anecdote au sujet de M. Kaspar Villiger, alors conseiller fédéral, qui avait un jour remercié les citoyens pour le paiement de leurs impôts.

La parole n'étant plus demandée, M. Luc Déglise, syndic, peut clore cette assemblée communale à 22h05 en remerciant les participants pour leur attention et en les invitant à partager le verre de l'amitié et la collation apportée par les citoyennes.

La secrétaire :

Le Syndic :